

Monsieur Thibault THOMAS
9 Impasse Les Hauts de Sérignan 34410
SERIGNAN

Monsieur Eric THOMAS
2 place Royale
78000 VERSAILLES

Paris le 26 mars 2024

Affaire : THOMAS Thibault - mesures de protection judiciaire

FACTURE N° 2024-041

PRESTATIONS :

- Point téléphonique avec M. THOMAS
- Préparation courrier d'accompagnement par LRAR et pièces transmission CNI
- Transmission des pièces d'identité
- LRAR au Tribunal de Proximité de Vanves (requête + pièces)
- Mail au client suite à la réception du certificat médical sous pli cacheté
- Préparation du courrier d'accompagnement + requête + pièces pour l'envoi LRAR
- Echange avec M. THOMAS Thibault + analyse de la déclaration de succession et des éléments transmis + modification de la requête et envoi par email aux clients
- Modification de la requête + point sur les pièces à communiquer avec la requête + recherches pappers SCI MICHEL THOMAS + échanges mails avec le secrétariat du Dr Messina + mails à MM Eric et Thibault THOMAS
- Prise de connaissance des retour SPF et ajout à la requête + pièces
- Modification de la requête
- Formulaire et courriers adressés au service de publicité foncière
- Rédaction de la requête de curatelle renforcée
- Prise de connaissance du dossier et des pièces, recherches en vue de la rédaction de la requête
- Appel téléphonique + Échange de courriels avec le Tribunal Judiciaire de Paris
- Rendez-vous visio avec M. Thibault THOMAS (point d'étape suite à mon mail du 17.01.2024)
- Analyse des éléments transmis + recherches + retour par mail au client
- Entretien téléphonique avec M. THOMAS + mail adressé à M. THOMAS

Temps passé : 20:40 - Honoraires H.T. : 4 380,00 €

HONORAIRES :

Honoraires H.T.....	4 380,00 €
TVA sur Honoraires à 20%.....	876,00 €
Frais (SPF + LRAR)	69,79 €
MONTANT TOTAL T.T.C.....	5 325,79 €

Tarif horaire forfaitaire de Me Ina MOGA : 260 € HT
Tarif horaire forfaitaire de Me Clément BICHON : 180 € HT

SELARL au capital social de 1.000 €
24 Avenue Victoria – 75001 PARIS

RCS PARIS – SIRET 804 941 359 00023 - TVA intracommunautaire FR 688 049 413 Y
www.heurtelmoga.com

En votre aimable règlement à réception :

Par chèque libellé à l'ordre de la SELARL HEURTEL & MOGA

Ou

Par virement sur le compte bancaire n° 30004 00886 00010298213 11

BNPPARB PARIS DUPLIX

IBAN FR76 3000 4008 8600 0102 9821 311

Code BIC BNPAFRPPXXX

Le débiteur professionnel des sommes dues à l'avocat, qui ne serait pas réglées à bonne date, est redevable de plein droit d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 € (art. D.441-5 du Code de commerce). Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le créancier peut demander une indemnisation complémentaire, sur justification (art. L. 441-6 alinéa 12 du Code de commerce).